

Communiqué presse FFEA

Date | 15 avril 2025

La mesure de la réduction de l'empreinte carbone dans la méthodologie de réparation automobile au centre des préoccupations de la FFEA

Au travers de sa commission « Secteur d'activité », la FFEA a initié un groupe de travail sur le thème de la mesure et de la réduction de l'empreinte carbone dans la méthodologie de réparation automobile. L'instance se réunit régulièrement pour travailler sur la compréhension du périmètre réglementaire applicable aux experts en automobile concernant la mesure des émissions carbone et les obligations issues de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD).

Composée des représentants de l'ensemble des groupes d'expertise automobile adhérents à la FFEA, qui ont unanimement convenu que ce sujet structurant devait être porté par l'instance professionnelle représentative, la sous-commission travaille, dans une parfaite volonté d'harmonisation :

- A la clarification de la réglementation applicable et ses impacts pour toutes les entités d'expertise automobile,
- A la définition d'une méthode qui doit faire référence au sein de la profession / applicable par l'ensemble de la profession, pour la mesure de l'empreinte carbone liée à son activité.

Pour mener au mieux ce travail d'importance stratégique et structurer efficacement l'ensemble de la réflexion ainsi que sa méthodologie, **la FFEA a fait appel à l'Institut Louis Bachelier (ILB)**. En tant qu'association de loi 1901 et spécialiste de la recherche scientifique, créé en 2008 sous l'impulsion de la Direction Générale du Trésor et de la Caisse des Dépôts et Consignations, ILB se donne pour mission de favoriser le développement durable en Economie et Finance. Pour cela il héberge actuellement plus de 60 programmes dans quatre transitions sociétales : environnementale, digitale, démographique et financière.

La FFEA s'est donnée pour objectif de présenter le résultat de ses travaux à l'occasion de sa prochaine assemblée générale en octobre prochain. Toutefois, des points d'étape devraient être régulièrement assurés à la fois en direction des entreprises d'expertise mais aussi des acteurs de l'écosystème concernés (clients assureurs, réparateurs...).

A PROPOS DE LA FFEA

La **FFEA, Fédération française de l'expertise automobile** est l'organisation professionnelle qui réunit l'ensemble des cabinets et entreprises du secteur d'activité de

l'expertise automobile, présents sur le territoire national (métropole et DROM & COM). Au titre de sa représentativité économique et social, la FFEA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. Dans le cadre de son action, la FFEA :

- Contribue à l'évolution de la législation liée à la profession réglementée d'expert en automobile et œuvre à la défense de ce métier.
- Mène une réflexion permanente et agit sur le rôle et l'évolution de l'expert en automobile dans les domaines de la sécurité routière, de l'environnement, des nouvelles technologies et des mobilités.
- Accompagne les entreprises et cabinets du secteur d'activité de l'expertise automobile dans l'évolution de leur offre de services à destination de leurs clients (assureurs, entreprises et particuliers).
- Représente les entreprises ou cabinets du secteur d'activité de l'expertise automobile dans le cadre des négociations collectives sociales de branche, en tant que seule organisation patronale représentative (Arr. 6 oct. 2021, JO 7 nov.).

Pour le besoin de son action, la FFEA a créé 3 filiales dédiées : **FOREA** (formation), **RDEA** (recherche & développement), **MPEA** (mobilités et prospective). Cet ensemble constitue le **groupe FFEA**.



Syndicat professionnel régi par la loi du 21 mars 1884, déclaré le 8 janvier 2007 à la Ville de Paris et immatriculé sous le n° 20 392 - FFEA Siège social : 41- 43 rue des Plantes, 75014 Paris - accueil@ffea.fr - www.ffea.fr [LinkedIn](#)